Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
038-213801939-20230403-2023-043-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/04/2023
Publication : 06/04/2023

Nombre de membres :

. afférents au Conseil Municipal : 33
. en exercice : 33
. qui ont pris part à la délibération : 33

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Isère
Commune de l'Isle d'Abeau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ISLE D'ABEAU

*
* *
Séance du 3 avril 2023
*
* *

L'an deux mil vingt-trois et le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dont la convocation a été télétransmise le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de l'Isle d'Abeau (salle Rosa Parks), sous la présidence de monsieur MARION Cyril, Maire

PRESENTS : MARION Cyril - BELIME Gaëlle - BORGHI Roland - GUERIN Emilie - ZWERENZ Marek - BOUISSET Sandrine - GROSMAIRE Géraud - SERRANO Mikaëla - ALIAGA Alexandre - BLOND Priscilla - GUILLOUD Florence - GILLOT-BERTOLUTTI Brigitte GRATIER Marie - CALLOT Pascal - POLSINELLI Robert - FERRER Philippe - POUNOUSSAMY Gérard - LAOUADI Youcef - PUEO Sandra - BOUCHET Lucas - DEBES Céline - DEMAY DE GOUSTINE Jean - THIBAUD Elodie - MELLET Cédrick - BALOUMA Nadia - JURADO Alain - GOICHOT Céline - THERY Danielle - GRZYWACZ Pascal - VERDEL Véronique

POUVOIRS : ETIENNE Ophélie pouvoir à DEBES Céline - SIMON Catherine pouvoir à GOICHOT Céline - BILLAUD Rédoine pouvoir à JURADO Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : ALIAGA Alexandre

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun 38000 Grenoble) ou via l'application « Télé-recours Citoyens» sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès du Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

2023-043 - TARIFICATION DES ACTIVITES PERI ET EXTRASCOLAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Rapporteur : Priscilla BLOND

Vu la délibération n° 2022-051 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2022 adoptant les tarifs des activités péri et extrascolaires dans les écoles primaires ;

Considérant l'augmentation des coûts des énergies, des prix à la consommation ainsi que la revalorisation du point d'indice des agents publics ;

Le rapporteur propose de fixer les tarifs des activités péri et extrascolaires, pour l'année scolaire 2023-2024, en appliquant une augmentation des activités périscolaires de +15% et des activités extrascolaires de +5% par rapport à l'année scolaire 2022-2023 selon les grilles tarifaires suivantes :

1/ Activités périscolaires : à compter du 1er septembre 2023 :

Accueils du matin et du soir						
	Quotient familial	Accueil du matin 1H	Accueil du soir maternelle 1H	Accueil du soir maternelle 2H	Accueil du soir élémentaire 1H	Accueil du soir élémentaire 2H
Habitants de l'Isle d'Abeau	0 à 400	0,29 €	0,29 €	0,58 €	0,40 €	0,81 €
	401 à 600	0,40 €	0,40 €	0,81 €	0,52 €	1,04 €
	601 à 800	0,52 €	0,52 €	1,04 €	0,63 €	1,27 €
	801 à 1000	0,63 €	0,63 €	1,27 €	0,75 €	1,50 €
	1001 à 1200	0,69 €	0,69 €	1,38 €	0,81 €	1,61 €
	1201 à 1400	0,75 €	0,75 €	1,50 €	0,86 €	1,73 €
	1401 à 1600	0,81 €	0,81 €	1,61 €	0,92 €	1,84 €
	Supérieur ou égal à 1601	0,86 €	0,86 €	1,73 €	0,98 €	1,96 €
Extérieurs	Inférieur ou égal à 1000	0,86 €	0,86 €	1,73 €	0,98 €	1,96 €
	Supérieur à 1000	1,04 €	1,04 €	2,07 €	1,17 €	2,35 €

Restaurant scolaire - Pause méridienne					
	Quotient familial	Pause méridienne Abonnement	Pause méridienne [illegible]	PAI (*Projet* [illegible]	PA[illegible] [illegible]é
	0 à 400				[illegible] €
	[illegible]				1,38 €
				1,15 €	1,38 €
			[illegible] €	1,91 €	2,14 €
			5,18 €	2,09 €	2,32 €
		[illegible],18 €	5,41 €	2,32 €	2,55 €
	[illegible]600	5,65 €	5,88 €	2,79 €	3,02 €
	Supérieur ou égal à 1601	5,77 €	6,00 €	2,92 €	3,15 €

Nouveaux tarifs en mars 2024
Voir grille tarifaire du 1er mars 2024

Extérieurs	Inférieur ou égal à 1000	5,77 €	6,00 €	2,92 €	3,15 €
	Supérieur à 1000	6,92 €	7,15 €	4,07 €	4,30 €

Mercredis						
	Quotient familial	Journée complète avec repas	Journée complète PAI	Demi-journée matin avec repas	Demi-journée matin PAI	Repas et demi-journée après-midi (uniquement pour les collégiens)
Habitants de l'Isle d'Abeau	0 à 400	5,25 €	3,15 €	4,04 €	1,94 €	4,04 €
	401 à 600	6,30 €	4,20 €	4,62 €	2,52 €	4,62 €
	601 à 800	8,40 €	6,30 €	5,76 €	3,66 €	5,76 €
	801 à 1000	10,50 €	7,90 €	6,91 €	4,31 €	6,91 €
	1001 à 1200	12,60 €	10,00 €	8,05 €	5,45 €	8,05 €
	1201 à 1400	14,70 €	12,10 €	9,20 €	6,59 €	9,20 €
	1401 à 1600	15,75 €	13,15 €	9,78 €	7,17 €	9,78 €
	Supérieur ou égal à 1601	16,80 €	14,20 €	10,34 €	7,74 €	10,34 €
Extérieurs	Inférieur ou égal à 1000	16,80 €	14,20 €	10,34 €	7,74 €	10,34 €
	Supérieur à 1000	20,16 €	17,56 €	12,41 €	9,81 €	12,18 €

2/ <u>Activités extrascolaires</u> : à compter du 1er septembre 2023 :

Vacances					
	Quotient familial	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Habitants de l'Isle d'Abeau	0 à 400	10,50 €	15,75 €	21,00 €	26,25 €
	401 à 600	12,60 €	18,90 €	25,20 €	31,50 €
	601 à 800	16,80 €	25,20 €	33,60 €	42,00 €
	801 à 1000	21,00 €	31,50 €	42,00 €	52,50 €
	1001 à 1200	25,20 €	37,80 €	50,40 €	63,00 €
	1201 à 1400	29,40 €	44,10 €	58,80 €	73,50 €
	1401 à 1600	31,50 €	47,25 €	63,00 €	78,75 €
	Supérieur ou égal à 1601	33,60€	50,40€	67,20 €	84,00€
Extérieurs	Inférieur ou égal à 1000	33,60 €	50,40 €	67,20 €	84,00 €
	Supérieur à 1000	40,32 €	60,48 €	80,64 €	100,80 €

Vacances PAI (*Projet d'accueil individualisé)*					
	Quotient familial	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
Habitants de l'Isle d'Abeau	0 à 400	6,30 €	9,45 €	12,60 €	15,75 €
	401 à 600	8,40 €	12,60 €	16,80 €	21,00 €
	601 à 800	12,60 €	18,90 €	25,20 €	31,50 €
	801 à 1000	15,79 €	23,69 €	31,58 €	39,48 €
	1001 à 1200	19,99 €	29,99 €	39,98 €	49,98 €
	1201 à 1400	24,19 €	36,29 €	48,38 €	60,48 €
	1401 à 1600	26,29 €	39,44 €	52,58 €	65,73 €
	Supérieur ou égal à 1601	28,39 €	42,59 €	56,78 €	70,98 €
Extérieurs	Inférieur ou égal à 1000	28,39 €	42,59 €	56,78 €	70,98 €
	Supérieur à 1000	35,11€	52,67 €	70,22€	87,78 €

3/ <u>Tarifs spécifiques</u> : à compter du 1er septembre 2023 :

- Familles d'accueil : les tarifs de la tranche « 0 à 400 » sont appliqués pour toutes les activités confondues ;
- Foyer d'accueil : les tarifs de la tranche « 401 à 600 » sont appliqués pour toutes les activités confondues ;
- Repas adultes (enseignants, personnel) : 3,50 € dont 2,97 € de prix de repas et 0,53 € de frais de gestion ;
- Enfants du personnel communal : ils bénéficient des tarifs des Lilôts en fonction de leur quotient familial ;
- 3ème enfant : demi-tarif à partir du 3ème enfant pour toutes les activités sauf occasionnels.

Ce dossier a été examiné en commission municipale « Associatif, culturel, jeunesse » le 16 mars 2023.

Ouï l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par vingt-six voix pour – sept voix contre (JURADO Alain, SIMON Catherine, BILLAUD Rédoine, GOICHOT Céline, THERY Danièle, GRZYWACZ Pascal, VERDEL Véronique) :

- adopte la proposition du rapporteur ;

- approuve la tarification des activités péri et extrascolaires pour la rentrée scolaire 2023/2024 telle que proposée dans les grilles tarifaires présentées ci-avant.

Fait et délibéré à l'Isle d'Abeau, les jour, mois et an que ci-dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Maire,

Cyril MARION

MAIRIE de L'ISLE D'ABEAU 38 (Isère)